

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2017 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. François Barret, maire
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5
M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

Est absent :

M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M. Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

31-17

D'adopter l'ordre du jour du 6 mars 2017 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017;
5. Correspondance :
 - 5.1 Demande de contribution financière pour l'achat d'un défibrillateur à l'école du Bac,
 - 5.2 Demande d'aide financière pour une participation à un championnat de handball,
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif au règlement numéro 776-17;
8. Avis de motions :
 - 8.1 Règlement modifiant la limite de vitesse sur les rues des Chênes, des Saules et des Trembles,
 - 8.2 Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel ainsi que divers aménagements routiers et piétonniers,
 - 8.3 Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de voirie sur la place Labonté;
9. Demande de dérogation mineure numéro 224 : Lot 2 639 634-P – Largeur d'un lot;
10. Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans du projet de sentier multifonctionnel;
11. Mandat portant sur la reddition de compte exigée dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*;
12. Attestation de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*;

13. Mandat portant sur la reddition de comptes exigée dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;
14. Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2017;
15. Appui au projet de Centre intégré de traitement des matières résiduelles à Saint-Lambert-de-Lauzon;
16. Demande concernant l'édifice de la bibliothèque Édith-Poiré;
17. Adoption du calendrier des jours fériés de l'année 2017;
18. Deuxième période de questions;
19. Points divers;
20. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

En présence de 8 personnes, des citoyens interrogent le conseil municipal relativement au projet d'aménagement de jeux d'eau.

Point n° 4

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

32-17

D'approuver le procès-verbal de la séance du 6 février 2017, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance

5.1

Demande de contribution financière pour l'achat d'un défibrillateur à l'école du Bac

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

33-17

De ne pas donner suite à la demande présentée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.2

Demande d'aide financière pour une participation à un championnat de handball

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau
Il est résolu

34-17

D'accorder une aide financière de 250 \$ à monsieur Samuel Mainguy afin de l'appuyer dans le cadre sa participation au championnat Pan-Américains jeunesse de handball qui se déroulera au Chili.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

35-17

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de février 2017 totalisant 290 847,35 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif au règlement numéro 776-17

Monsieur Éric Boisvert, greffier, dépose le certificat conformément à la loi.

Point n° 8.1

Avis de motion d'un règlement modifiant la limite de vitesse sur les rues des Chênes, des Saules et des Trembles

Monsieur Hermann Thibodeau donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement modifiant la limite de vitesse sur les rues des Chênes, des Saules et des Trembles afin de la réduire de 50 km/h à 30 km/h.

Point n° 8.2

Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel ainsi que divers aménagements routiers et piétonniers

Monsieur Stéphane Lévesque donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel ainsi que divers aménagements routiers et piétonniers.

Point n° 8.3

Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de voirie sur la place Labonté

Monsieur Benoît Mathieu donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement décrétant en emprunt pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de voirie sur la place Labonté.

Point n° 9

Demande de dérogation mineure numéro 224 : Lot 2 639 634-P – Largeur d'un lot

ATTENDU QUE monsieur André D'Amboise sollicite pour l'immeuble correspondant au 992, rue des Érables, appartenant à Marie Plante Médecin inc., une dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la subdivision du lot 2 639 634 entraînant la création d'un lot ayant une largeur de 8,15 m, contrairement aux dispositions de l'article 4.7.3.1 du Règlement de lotissement numéro 244-91 qui prescrivent, pour les lots non desservis, une largeur minimale de 50 m;

ATTENDU QUE cette demande est déposée en lien avec la demande de permis de lotissement numéro 2017-002;

ATTENDU QU'outre l'aspect dérogatoire de la largeur, le morcellement envisagé présente une forme très irrégulière rendant complexe l'application des dispositions réglementaires, notamment en ce qui a trait à la détermination du type de limite de propriété et à l'implantation des constructions;

ATTENDU QU'une telle dérogation avantagerait indûment ce lot si la Municipalité devait imposer une taxe ayant comme base le mètre linéaire de façade;

ATTENDU QUE cette demande ne peut être considérée comme étant mineure;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme émise par le biais de la résolution numéro 03-17;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

36-17

De ne pas accorder la dérogation mineure numéro 224 demandée.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans du projet de sentier multifonctionnel

ATTENDU QU'une offre de services a été obtenue de la part de la firme SNC-Lavalin le 3 mars dernier;

ATTENDU QUE cette offre vise la mise en plan d'un sentier multifonctionnel le long de la rue du Pont entre les rues Jogue et la passerelle Lallemand;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

37-17

D'accorder le mandat de services professionnels pour la réalisation des plans du projet de sentier multifonctionnel à la firme SNC-Lavalin conformément à l'offre de services du 3 mars dernier prévoyant un coût de 7500 \$.

D'autoriser une dépense de 7500 \$ plus les taxes applicables, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Mandat portant sur la reddition de compte exigée dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

38-17

De mandater la firme Blanchette, Vachon s.e.n.c.r.l. d'attester auprès du ministère des Transports l'usage des compensations reçues en 2016 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Attestation de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 27 523 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

39-17

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 13

Mandat portant sur la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

40-17

De mandater la firme Blanchette, Vachon s.e.n.c.r.l. d'attester auprès de Recyc-Québec la déclaration portant sur les coûts et le tonnage des matières recyclables pour l'année 2016 produite par la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2017

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau
Il est résolu

41-17

De nommer la Société de comptables professionnels agréés Blanchette, Vachon, s.e.n.c.r.l., comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2017 en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Appui au projet de Centre intégré de traitement des matières résiduelles à Saint-Lambert-de-Lauzon

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce, par le biais de la résolution numéro 13292-5-2016, a manifesté son appui aux fins d'une étude portant sur un Projet de gazéification haute température des déchets qui pourrait être implanté sur son territoire afin de répondre aux objectifs de réduction de l'enfouissement des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités a demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de reconnaître la technologie de gazéification haute température dans le cadre du *Programme de traitement des matières organiques et compostables* lors de sa dernière assemblée générale;

ATTENDU QUE le Projet a identifié Saint-Lambert-de-Lauzon comme un site potentiel pour la mise en place de ses installations;

ATTENDU QUE le Projet permettrait la production locale de biocarburant réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles et offrant une solution alternative aux entreprises du milieu;

ATTENDU QUE le Projet serait un moteur de développement économique régional majeur s'inscrivant dans les principes de base d'un développement économique durable tels que préconisés par le MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau
Il est résolu

42-17

D'appuyer la réalisation d'études de faisabilité technique et financière *du Projet de Centre régional intégré de gestion des matières résiduelles* par des entités indépendantes;

De manifester l'intérêt de la Municipalité à accueillir le Projet sur son territoire advenant des conclusions positives aux études de faisabilité technique et financière réalisées.

Monsieur Stéphane Lévesque demande le vote :

Quatre conseillers ont voté pour et un conseiller a voté contre.

Adoptée à la majorité
des conseillers présents

Point n° 16

Demande concernant l'édifice de la bibliothèque Édith-Poiré

ATTENDU QUE la Municipalité et la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) sont partenaires dans l'exploitation de la bibliothèque Édith-Poiré;

ATTENDU QUE la CSDN est propriétaire du bâtiment et, à ce titre, responsable de son entretien;

ATTENDU QUE certains problèmes d'infiltration d'eau ont été observés au niveau de la toiture;

ATTENDU QUE la présence de bacs de végétaux constituant un toit vert a été identifiée comme étant une cause potentielle de ce problème;

ATTENDU QUE les végétaux de ces bacs devaient être de petits calibres alors que des espèces de gros calibres semblent s'y être implantées naturellement;

ATTENDU QUE la Municipalité désire assurer la pérennité du bâtiment et enrayer les infiltrations d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

43-17

De demander à la CSDN de s'assurer que la problématique d'infiltration d'eau soit enrayerée de façon définitive;

De demander à la CSDN de retirer ou de faire retirer les bacs à végétaux du toit vert afin qu'il n'y ait plus d'espèces végétales envahissantes qui mettent en péril l'harmonie visuelle du bâtiment ainsi que la structure de la toiture.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

Adoption du calendrier des jours fériés de l'année 2017

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le calendrier des jours fériés pour l'année 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'application de ces journées en fonction du calendrier de l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

44-17

D'adopter le calendrier d'application des jours fériés pour l'année 2017 qui suit :

- Vendredi saint : Vendredi 14 avril;
- Lundi de Pâques : Lundi 17 avril;
- Journée nationale des patriotes : Lundi 22 mai;
- Fête nationale du Québec : Vendredi 23 juin,
 - Fermeture des bureaux à 12 h le jeudi 22 juin;
- Fête du Canada : Vendredi 30 juin,
 - Fermeture des bureaux à 12 h le jeudi 29 juin;
- Fête du Travail : Lundi 4 septembre;
- Action de grâce : Lundi 9 octobre ;
- Veille de Noël : Report au mercredi 27 décembre;
- Noël : Lundi 25 décembre;
- Lendemain de Noël : Mardi 26 décembre;
- Veille du jour de l'An : Report au mercredi 3 janvier 2018;
- Jour de l'an : Lundi 1^{er} janvier 2018;
- Lendemain du jour de l'An : Mardi 2 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Deuxième période de questions

Des citoyens interrogent le conseil au sujet du projet de Centre intégré de gestion des matières résiduelles (Item 15).

Point n° 19

Points divers

19.1

Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

Monsieur Stéphane Lévesque demande à ce qu'il soit obtenu de l'information relativement aux activités de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière.

Point n° 20

Levée de la séance

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Hermann Thibodeau
Il est résolu

45-17

À 21 h 02 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

François Barret
Maire